



Travail à domicile et loyer bureau ?

Par **fannya**, le **13/11/2009** à **07:36**

Bonjour,
Je viens de me mettre à mon compte afin de pouvoir travailler en free-lance.
Mon époux et moi sommes un peu perdus quant à la question d'un loyer pour le bureau qui se situe dans notre propre maison.
Le problème de cette maison, c'est qu'elle est surtout à lui, même si elle est en partie à moi depuis que nous nous sommes mariés en août 2009.
Je ne me sens pas propriétaire de cet endroit, même s'il semble, au regard de la loi, que je le sois effectivement.
Quant à mon entreprise, je ne sais pas trop où la situer. Les locaux appartiennent-ils également à mon entreprise, ou devons effectivement signer un bail et définir un loyer pour la partie utilisée lors de mes heures de travail (nous avons défini : bureau, w.c, cuisine) ?
Dans l'attente de votre réponse,
FA.

Par **fabienne034**, le **13/11/2009** à **10:47**

Bonjour,
vous signez un bail professionnel
pour tout savoir:
<http://www.fbIs.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>
uniquement pour le bureau
attention de faire un loyer qui correspond à la surface du bureau pour ne pas avoir les foudres de l'administration fiscale